

La CFE-CGC Groupe La Poste

VOUS INFORME



CREATION DE LA LIGNE CONSEIL DES PRO

La BGNP réaffirme le rôle du Conseiller Pro afin de répondre aux enjeux de développement du CA.

➤ OBJECTIFS:

- Améliorer l'expérience client.
- Recentrer l'activité des vendeurs professionnels sur des offres et services.
- Industrialiser les ventes et renforcer la synergie des forces de vente.
- Optimiser l'accessibilité client.
- Créer une filière commerciale Pro attractive.

➤ Création de nouvelles fonctions:

- CC Pro de Proximité III.1.
- CC Pro Développeur d'Affaires III.2.
- Perspectives 2025 : CC Pro Expert du marché Pro III.3, réflexion en cours.
- Responsable Appui Vente (RAV) III.3 - Groupe A. (depuis juillet 2023 dans le cadre des nouvelles DEX).

➤ Renforcement de l'efficacité commerciale:

- Forte montée en expertise accompagnée par l'Académie La Poste Pro.
- Animation commerciale de proximité assurée par le Responsable Appui Vente (RAV).

➤ Rattachement du Conseiller Pro au DS:

- Pilotage de la performance (briefs, accompagnements...).

➤ Evolution de la rémunération variable de la Ligne Conseil Pro:

Dernier semestre 2023:

- Prime exceptionnelle complémentaire new business : 1 000 € attribués aux 40% des CCPro les plus performants de chaque DEX et DDR DOM.

Evolution en 2024:

- CCPro de proximité III.1 : montant cible du variable inchangé à 3100 €.
- CCPro Développeur d'Affaires III.2: montant cible du variable porté à 3500 €.

➤ ACCOMPAGNEMENT RH

- Communication individualisée du manager vers son CCPro.
- Pas d'APC: les CCPro actuels sont prioritaires sur les évolutions vers une fonction à enjeu supérieur.
=> Possibilité de mise en place d'un Plan de Développement Individuel (PDI) le cas échéant, renouvelable une fois.
- Accompagnement à la prise de poste (formation, plan de développement des compétences...) pour les CCPro en évolution professionnelle.
- Adaptation du calendrier des promotions pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle filière.

➤ VIGILANCE CFE - CGC

- Dimensionnement des nouveaux PTF
- Accompagnement RH des CCPro
- Appui / outils apportés aux DS pour le pilotage des CCPro



LA CFE-CGC NE SIGNE PAS L'AVENANT DE L'ACCORD TELETRAVAIL

La BGNP n'est toujours pas au RDV en dépit d'une forte demande de la LCB et des managers en secteur !

L'engagement pris par la branche en 2021 d'ouvrir des travaux autour du télétravail pour les COBA n'est toujours pas tenu !

Bien que la plupart des COBA soient dotés des outils nécessaires pour télétravailler sur une partie de leurs missions facilement identifiables (formations réglementaires, phoning...), La Poste refuse de leur octroyer des jours de télétravail ou des jours de travail à distance sur un site postal proche du domicile.

- **La CFE-CGC demande** à ce que des jours de travail à distance soient intégrés dans l'organisation de leur temps de travail.
- **La CFE-CGC avait obtenu** dans le cadre des négociations du dernier accord BGNP, la possibilité pour les COBA de réaliser leurs formations réglementaires sur un site postal proche de leur domicile. **L'accord n'ayant pas obtenu de signature majoritaire des syndicats représentatifs, cette mesure a été retirée de l'accord.**
- **La CFE-CGC demande à la BGNP de tenir son engagement !** Le télétravail des COBA ne doit pas se limiter à l'expérimentation du travail à distance dans le cadre de la prise en charge d'un portefeuille entièrement à distance pour faire face aux vacances d'emplois !

Le burn out est devenu la première cause d'arrêt de travail pour longue maladie (datascope, 2022), dans un contexte où le secteur bancaire est fortement touché par le turnover, l'absentéisme et l'épuisement professionnel. Certains établissements bancaires proposent des jours de télétravail flottants afin d'améliorer la QVT, créer de l'attractivité et conserver leurs talents !

En effet, en 2022, lorsque l'on interroge les salarié(e)s français(e)s sur le choix de leur employeur, 57% des salariés estiment que l'équilibre vie professionnelle/vie privée est un critère d'attractivité devant les opportunités de carrière pour 51% des salarié(e)s interrogé(e)s (Source Randstad - Employer Brand Research).

Par ailleurs, depuis juillet 2022 les RCPRO dont la fonction est proche de celle de conseiller bénéficient d'un jour de télétravail par semaine ou 25 j flottants par an dans le cadre de l'accord social de la DEDT.

- **La CFE-CGC demande la reconnaissance de l'autonomie des managers en secteur qui doivent pouvoir télétravailler pour des activités éligibles !**

OFFICIELLEMENT, le télétravail n'est pas autorisé pour les managers en secteur.

ET POURTANT... On leur demande de faire du « télétravail gris » dès lors que cela arrange l'entreprise ! Philippe manager en secteur témoigne « Lorsque j'ai eu mon entorse, on m'a demandé de télétravailler depuis mon domicile pendant mon arrêt maladie ». Nathalie, RCPART en Occitanie nous confie « Mon DS m'a demandé de gérer certaines tâches à distance pendant mon congé prénatal. »

Il est temps de régulariser les modalités du télétravail pratiqué aujourd'hui sans convention en octroyant 25 j flottants / an ! L'équipe du CODIR en secteur pourra bien entendu garantir une présence managériale continue par une rotation des cadres en télétravail.

➤ RAPPEL

Les COBA en situation de handicap ainsi que les aidants ont le droit à des jours de télétravail. Pour plus d'informations rapprochez-vous de votre correspondant local CFE-CGC.

La CFE-CGC est satisfaite en ce qui concerne les 19 000 télétravailleurs. Néanmoins, elle continuera à dénoncer le télétravail gris !

La BGNP doit tenir ses promesses pour la ligne bancaire...



<https://cfecggroupelaposte.fr>

CFE-CGC 100% VOUS

CFE-CGC Groupe LA POSTE - 90 rue La Fayette - 75009 PARIS
01 48 24 77 32 - cgclaposte@gmail.com

